



Académie de Lyon



SPECIAL AED - AESH



AED et AESH : un combat continu du SNES-FSU

Nos missions en tant qu'AED ou AESH (surveillance des élèves, aide aux élèves handicapés, ex AVS) sont indispensables au bon fonctionnement des établissements scolaires.

Et pourtant, nos conditions de travail, d'emploi et de rémunération sont loin d'être à la hauteur de cette exigence. L'incertitude du renouvellement de nos contrats, l'échéance des six ans qui tombe comme un couperet sans discussion possible sont autant d'éléments que nous ne pouvons accepter. La lutte que mène le SNES-FSU contre la précarité des contrats d'AED et AESH est un combat central.

Le SNES-FSU qui, dans toutes les académies siège dans les commissions paritaires, se bat pour l'amélioration du statut pour tous et assure la défense individuelle de chaque collègue qui le sollicite. La crise de recrutement dans le second degré et le taux de chômage en France devraient faire prendre conscience au ministre qu'une amélioration des conditions de travail et de rémunération est urgente, tant pour permettre aux étudiants qui veulent passer les concours de l'Éducation nationale de pouvoir travailler tout en poursuivant leurs études que pour ceux qui souhaitent travailler tout en poursuivant une formation professionnelle ou encore pour ceux qui, face à une perte d'emploi ont accepté un contrat de ce type et se retrouvent aujourd'hui sans perspectives de reconversion professionnelle.

**Voter pour le SNES et la FSU,
c'est l'assurance que vos revendications
seront portées avec fermeté face à l'administration.**

Ghaith DIKA

**CCP
AED / AESH**

**Elections professionnelles
du 27 novembre au 04 décembre 2014**

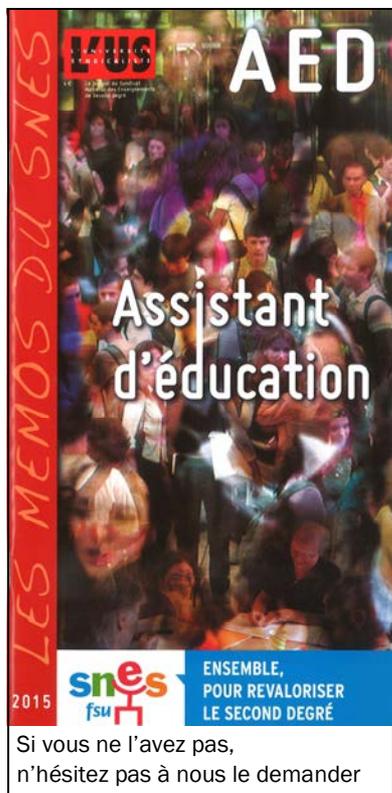
Les luttes du SNES

Nous nous battons pied à pied pour obtenir des améliorations concrètes des conditions de service, d'emploi et de rémunération des assistants d'éducation et AESH, qui permettent de rendre compatibles des études supérieures et la préparation de concours avec l'activité d'assistant d'éducation.



G. DIKA

- ◆ C'est ainsi que **nous avons obtenu en 2008 que les assistants d'éducation puissent bénéficier de congés rémunérés pour les examens et concours.** (Cirulaire n° 2008-108 du 21 août 2008).
- ◆ Nous avons également obtenu **un décret reconnaissant comme métier l'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH)** dans les établissements scolaires et les écoles. Ce décret est insuffisant (pas de statut de fonctionnaire) mais représente une réelle avancée pour les personnels exerçant des missions d'AVS. Il donne aussi la possibilité d'assurer des remplacements d'enseignant sans perdre le bénéfice de son poste d'assistant d'éducation à la fin de la suppléance.
- ◆ Très récemment, **le reclassement d'un ancien AED** démarrant une nouvelle fonction dans le secteur public s'est remarquablement amélioré suite au décret 2014-1006 modifiant le décret 51-1423 : là encore, il s'agit d'une victoire que le SNES a arraché au ministère par la lutte et la négociation.



Voter pour le SNES, se syndiquer, pour quoi faire ?

Quand un souci surgit au travail on a vite fait de se sentir isolé... On songe alors au syndicat, qui lui est toujours là pour vous aider et vous conseiller.

Le SNES-FSU est le syndicat majoritaire dans le second degré. Il est présent sur tous les terrains : dans l'établissement, dans des permanences académiques ou nationales ; ses élus répondent chaque jour à vos appels. Pour que ces actions puissent continuer et pour élargir le champ et la force d'action du SNES, il est plus que primordial que les AED participent aux élections pour faire entendre leur voix et peser contre toute décision qui viendra alourdir la situation déjà précaire des Aed. C'est avec les autres professions du second degré que nous gagnerons, c'est donc dans le syndicat majoritaire du second degré, le SNES, que les AED trouvent toute leur place !

Reconaitre et valoriser nos missions

Faire respecter nos droits et nos statuts

CE QUE NOUS VOULONS

Un exercice des fonctions permettant la poursuite des études dans de bonnes conditions :

Etre AED est souvent un premier emploi qui permet aux étudiants de financer leurs études mais aussi, un premier contact pour les futurs enseignants avec ce qui sera leur environnement professionnel. C'est pour cela que les syndicats de la FSU défendent la création d'un statut d'étudiant surveillant permettant de concilier études, travail, et autonomie financière. Ce statut se rapprocherait de celui des MI-SE qui a régi les surveillants de 1937 à 2004 (temps de travail réduit, possibilité de prolonger au-delà des 6 ans, recrutement par le rectorat plutôt que par l'établissement...).

Des missions correspondant à de vrais emplois avec des perspectives d'avenir

Les Syndicats de la FSU revendiquent la mise en place et l'application de Validations d'Acquis d'Expérience (VAE) pour tous les AED et AESH après 3 ans de contrat. Nous luttons pour que le Rectorat de Lyon débloque des congés de formation professionnelle pour les AED et AVS, seules professions pour lesquelles le rectorat refuse de débloquer des crédits. Nous réclamons la fin des recrutements précaires et la création d'emplois statutaires et qualifiés correspondant à des métiers comme ceux d'AVS.

Une gestion juste et respectueuse des droits des personnels :

Nous refusons le chantage au réemploi qui se pratique trop fréquemment dans les établissements. En attendant une amélioration des statuts, nous réclamons que les AED soient recruté sur des contrats de 3 ans (au lieu d'un an en ce moment), ce qui est possible dans le cadre règlementaire actuel.

Nous réclamons le respect des droits aux congés sans récupération pour concours et examens. Nous nous mobilisons pour que les horaires, le temps de travail annuel, et les missions qui sont les nôtres soient respectées.

Nous réclamons une gestion plus transparente des affectations des AESH.

**Pour faire avancer les revendications des AED,
votez et faites voter pour les listes FSU**

VOTEZ



Connaître ses droits : participez au stage syndical

**Stage syndical académique
organisé le Mercredi 25 Février 2015 sur 2 demis journées
(au choix pour vous, nous faisons deux sessions identiques:
une le matin, une l'après midi)
à Lyon
(local du SNES, 16 rue d'Aguesseau, métro tram Guillotière)**

Un stage syndical est de droit, **il ne peut pas vous être refusé** s'il est déposé un mois à l'avance auprès de son chef d'établissement (le modèle de demande d'autorisation d'absence ainsi que toutes les modalités pratiques d'inscription sont sur le site du SNES de Lyon).

Ce stage fera le point sur les contrats, les droits et obligations des AED / AESH.

Le recrutement

- ◆ Comment postuler ?
- ◆ Quelles sont les conditions de recrutement ?
- ◆ Comment se passe le recrutement même ?
- ◆ Y a-t-il une période d'essai ?
- ◆ Que m'impose mon contrat ?
- ◆ Quelle est la durée du contrat ?
- ◆ Peut-on être recruté à temps incomplet ?
- ◆ Qu'est-ce que veut dire « être annualisé » ?
- ◆ Peut-on être mis à la disposition d'une collectivité territoriale ?
- ◆ Que me permet mon contrat ?
- ◆ Est-ce que je peux demander à passer à temps partiel ?
- ◆ Ai-je droit à des heures déduites de mon temps de travail pour ma formation ?
- ◆ Peut-on améliorer un contrat de travail ?

Mon temps de travail

- ◆ Quel sera mon temps de travail et comment est-il réparti sur l'année ?
- ◆ Comment sont décomptées mes heures de nuit quand je suis engagé pour l'internat ?

Les fins de contrats

- ◆ Comment se passe un renouvellement de contrat ?
- ◆ Que se passe-t-il en cas de démission ?
- ◆ Que se passe-t-il en cas de licenciement ?

**Connaître ses droits pour mieux les défendre ,
c'est déjà agir !**

**Les informations détaillées sur ce stage seront envoyées aux
AED de l'académie prochainement.**

VOTEZ

